



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 687-1

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 687-1 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 687 décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2019* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020. Ce règlement vise à apporter une modification relative à la compensation exigible pour le service de l'aqueduc dans le cas des commerces à domicile non munis de compteurs d'eau, lorsqu'une seule entrée de service dessert l'ensemble de la propriété.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 16 décembre 2020.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier